

FRANCE MEDIATION INFOS N° 5

Angers le 30 Décembre 2005

Madame, Monsieur le Président, Chers Amis,

Il m'est agréable de reprendre contact avec chacun d'entre vous, en vous adressant le **numéro 5 de notre FRANCE MEDIATION INFOS**, respectant, en cela, tout à la fois la périodicité à laquelle j'entends me tenir et l'engagement que j'ai pris vis à vis de vous, en présence de tous les participants à l'Assemblée Générale qui avaient bien voulu nous rejoindre, en la circonstance, dans les locaux du 23, rue de la Paix que le Conseil National des Barreaux avait une nouvelle et dernière fois, accepté de mettre à notre disposition, puisqu'il a décidé de s'agrandir et, en conséquence, de transférer son siège, rue de Londres, en un lieu qui, je l'espère, devrait pouvoir, à son tour, nous accueillir, le moment venu.

I) L'Assemblée Générale du 3 Décembre 2005

1) Rapport moral du Président

Celle-ci s'est déroulée sur l'Ordre du Jour prévu, dans la convocation qui vous avait été préalablement acheminée, et qu'en tant que de besoin je joins annexée au Procès Verbal qui en reflète de manière exhaustive tous les temps forts, grâce à l'excellent travail réalisé par Françoise de LAVENERE, laquelle avait bien voulu, en l'espèce, sur ma sollicitation, tenir la plume, ce qu'elle fit de manière efficace (**annexes 1 et 1bis**).

J'y ai, pour ma part, trouvé matière à réflexion, en mesurant, tout d'abord, l'immensité de la tâche à accomplir, pour que le positionnement de la Fédération soit effectif sur l'échiquier national de la médiation, et que nous récoltions le fruit de nos efforts, mais aussi en constatant que notre interactivité, qui constitue l'un des moyens obligés pour y parvenir, reste éminemment perfectible.

Le travail harassant et, pourquoi le taire, quelquefois décourageant, souvent rebutant qui consiste à constituer un fichier crédible où les responsables des Centres peuvent être joints à tous moments et ce, en un minimum de temps, demeure, pour moi, une préoccupation récurrente.

Les difficultés rencontrées pour établir le contact avec eux, en amont de notre dernière réunion, afin de garantir une représentativité optimale à l'Assemblée Générale, sont, à cet égard, particulièrement révélatrices.

Je soumetts à votre analyse l'état actualisé du fichier national que j'ai, en l'occurrence, reconstitué et auquel, foi étant accordée à ce document, vous disposez de toute latitude pour y apporter les modifications qui vous paraîtraient susceptibles d'améliorer la communication interne entre les Centres dépendant de notre Fédération (**annexe 2**).

Fort opportunément, la présence à PARIS, le 3 Décembre 2005, du plus grand nombre, a heureusement récompensé ces efforts que je ne pouvais, pour autant, passer sous silence.

Les sujets abordés en valaient, d'ailleurs, la peine.

La présence, à nos côtés, du maître des lieux, notre hôte, Michel BENICHOU, avait quelque chose de réconfortant.

Président emblématique du Conseil National des Barreaux, il a été, tout au long de son mandat, un guide clairvoyant et avisé, dans une conjoncture tourmentée et difficile.

Reconnu et récompensé comme tel, lors des dernières élections organisées pour le renouvellement des membres du C.N.B, il est aussi, ne l'oublions pas, le père de la médiation, dans nos propres rangs.

Il est demeuré un ami constant et fidèle de la Fédération Nationale des Centres de médiation qu'il a tenue, en son temps, sur les fonts baptismaux.

Il lui a accordé, depuis un an, un hébergement, tout à la fois, matériel, dans les locaux du C.N.B, mais aussi, sur le Net, puisque la **F.N.C.M vient d'y créer son propre site.**

Il fut le porte parole écouté de celle-ci, auprès des organismes représentatifs de la profession, tels le C.N.B et la Conférence des Bâtonniers, dont, grâce à lui, la contribution financière a permis à notre budget de bénéficier de l'oxygène dont il se faisait besoin.

Pour le soutien logistique permanent apporté à notre action, pour être demeuré constamment à mes côtés, je tiens, au moment où s'achève sa présidence, à lui redire, à travers ces lignes, un très sincère et amical merci.

Je tiens aussi à renouveler, « erga omnes », ma gratitude à l'égard de tous ceux, membres du Bureau et autres, qui, chacun à leur niveau, ont su, en s'attelant crânement à la tâche, déployer compétence et dévouement, faisant preuve, dans l'accomplissement des missions qu'ils ont acceptées, d'une inlassable disponibilité à laquelle je tiens personnellement à rendre hommage.

Ils se retrouveront et se reconnaîtront, au gré de la citation de leur nom au fil des lignes qui suivront, dont la finalité est de rendre compte des activités de la Fédération.

Ma reconnaissance leur est due en priorité car, cette année, ils ont représenté la Fédération sous toutes les latitudes.

Dépensant une énergie permanente pour promouvoir la médiation, ils se sont montrés interactifs en interne.

Pour tous, l'Assemblée Générale fut un véritable « Brane Storming ». Chacun de nous a pu faire connaître ses réussites enregistrées, mais aussi ses difficultés rencontrées.

Il en est bien ainsi, car c'est en nous enrichissant, les uns et les autres, de nos expériences mutuelles qu'ensemble nous progresserons.

Ceci étant, une Assemblée Générale, qui plus est, annuelle, est toujours l'occasion d'un bilan.

2) Rapport Financier et Comptable

Je voudrais, au moment où elle nous quitte (peut être provisoirement, je l'espère) pour des raisons que je lui ai laissé le soin d'expliquer, elle même, et qui tiennent aux tribulations qui agitent le Centre dont elle dépend, rendre à Mireille LAJOINIE FONSAGRIVE l'hommage qui lui est dû.

Elle a tenu, depuis les débuts de la Fédération, les comptes de cette dernière.

Elle dispose, pour ce faire, de toute la maîtrise qui convient, en ce domaine, conséquence d'une expérience qu'elle a notamment acquise comme trésorier du réseau d'avocats GESICA, que je connais bien pour avoir fait partie de ses fondateurs et en avoir été ultérieurement le Vice-Président

Je ne saurais laisser sous silence, également le fait qu'elle a contribué, au sein du bureau, à la mise en place de la politique de Communication et de publicité de la médiation, en nous ouvrant au monde des professionnels qui ont réalisé la cassette vidéo, en possession de laquelle se trouvent tous ceux d'entre vous qui l'ont souhaité.

La situation qu'elle nous laisse permettra à la Fédération de réaliser les objectifs qu'elle a décidé de se fixer, pour l'exercice 2006, notamment dans le domaine de la Formation et de la Communication.

Cette santé financière est due à la ponctualité des 31 Centres qui ont acquitté leur cotisation 2005 mais aussi aux subventions obtenues de la part du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers.

Le départ de Mireille me contraint à prendre en charge les destinées financières de la Fédération, les contacts pris auprès des membres du Bureau n'ayant pas permis de décider une autre candidature pour prendre le relais.

J'assumerai donc, sous ma latitude, la gestion et la Trésorerie de la Fédération, en réduisant au maximum les difficultés pratiques liées à tout changement de titulaire de cette responsabilité.

Je m'attache, donc, sans désespérer davantage, d'une part, à présenter, au titre de l'année 2006, les demandes de subventions à nos partenaires institutionnels, et à circulariser aux Centres de Médiation **l'appel de cotisation que vous trouverez ci-joint** dont vous observerez qu'il **n'a pas** enregistré **d'augmentation** et que je vous demanderai de bien vouloir honorer dès que possible, afin que la politique définie, pour la nouvelle année qui s'ouvre, se concrétise, dans l'intérêt des missions dont nous nous sommes investis.

II) Le Suivi des Chantiers

Tous ceux que je me suis attaché à inventorier, au seuil de ce mandat, ont été ouverts, sans aucune exception, au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Leur exploration ne saurait, pour autant, être mon seul lot personnel, tant il est vrai que c'est **par l'action de tous**, quelle que soit la latitude considérée, que nous pourrons creuser le sillon tracé, en cultivant le terreau dont pourra **éclore la médiation** que nous appelons de nos vœux, c'est à dire celle dont, non seulement nous ne serons pas absents, mais que, bien au contraire, nous **devrons maîtriser**, conduire et piloter, c'est à dire, en **nous imposant** dans un domaine où il nous faudra devenir incontournables.

1) les Problèmes d' Assurance

Monsieur David BOCQUET avec lequel j'ai eu la satisfaction de travailler, depuis maintenant six mois, pour vous permettre de disposer de tous les éléments d'appréciation et afin de vous déterminer, en toute connaissance de cause, en fonction de vos besoins spécifiques de garantie, a eu la courtoisie de répondre à ma sollicitation, en acceptant d'intervenir dans le cadre de notre Assemblée Générale du 3 Décembre 2005.

Vous trouverez, joint au présent envoi (**annexe 3**) le rapport qui a été établi, sur ce plan, et que je vous demande d'examiner et étudier avec soin, vous reportant, pour le surplus de votre information personnelle, aux précisions que je vous ai fournies et qui ont été consignées, à votre intention, dans les numéros précédents *de France Médiation Infos*.

Je souhaite, très vivement, que vous me fixiez rapidement sur les intentions de votre Centre, à partir de ses besoins propres, de ses effectifs et de la spécificité des missions qu'il conduit.

Dès que j'aurai recueilli toutes ces informations de votre part, je serai en mesure de signer, au nom de la Fédération, **un contrat** dont l'économie permettra à tous d'exercer, en toute sérénité, des actions de médiation que je souhaite nombreuses et variées.

Je compte sur vous, **dans votre intérêt bien compris**.

2) l' Observatoire de la Médiation

L'idée a fait son chemin. Sans doute, n'était elle pas si mauvaise, puisque d'autres cherchent à se l'approprier avec, à l'évidence, l'idée de se positionner utilement pour y avoir la meilleure part !!.....

Il est vraisemblable que si les commissions que j'appelais de mes vœux, il y a un an, avaient pu se constituer et comprendre un effectif suffisamment étoffé pour travailler utilement, nous serions à l'heure actuelle, en « tête de série numéro 1 » et notre voix serait déterminante, voire prépondérante.

Je garde, néanmoins, tout à la fois la main et l'espoir, dans ce domaine comme dans d'autres .

La présence de Monsieur Pascal DENORMANDIE à notre Assemblée Générale à laquelle je l'avais convié, pour qu'il intervienne à propos du collectif en cours de constitution, n'était pas dépourvue de signification quant à la stratégie que je souhaite personnellement arrêter à cet égard.

L'échange de correspondance, intervenu entre lui et moi, ainsi que la lettre de mission que j'ai fait acheminer à nos amis du Bureau, Abraham ZEINI et Françoise de LAVENERE, vous confirmeront, si tant est qu'il en soit besoin, l'objectif que j'entends poursuivre dans l'intérêt de la Fédération, à ce niveau (**annexes 4-5-6**).

Notre vigilance et notre détermination doivent demeurer entières, sur ce créneau d'intervention, à peine de nous voir écartés par d'autres à leur profit.

Bien que je sente la Chancellerie frileuse, dans ce domaine, au motif avoué que paraît lui suffire l'existence du Conseil National de la Médiation familiale, je ne désespère pas de relancer la machine, en prenant l'attache, d'une part, de Monsieur GUILLAUME, Directeur des Affaires Civiles et du Sceau, lui même, au Ministère de la Justice, et de Madame SLAMA, au Ministère du Travail et de la Cohésion Sociale , dont les coordonnées m'ont été données, il y quelques semaines, par Monsieur Stéphane NOEL que j'avais eu au téléphone, s'excusant de ne pouvoir assister à notre Assemblée Générale à laquelle je l'avais convié, en raison, précisément, du fait qu'il était, de son côté, sur le départ.

Quoi qu'il en soit, et afin de donner à notre projet toute l'importance requise, tant au niveau de sa cohérence et de l'espace géographique dans lequel il doit s'inscrire, à mes yeux, je n'ai pas hésité à tenter de lui donner une dimension européenne en alertant des parlementaires Européens.

L'objectif, en leur présentant notre Fédération et en les sensibilisant à son challenge, a été, en la circonstance, de les alerter et de les interpeller sur le marché de la médiation et sur la méthodologie d'une action concertée à l'échelle de l' Europe, laquelle passe précisément par la constitution d'un Observatoire de la Médiation (**annexe 7**)

3) La Médiation Familiale

Les initiatives prises par les Pouvoirs Publics d'organiser, dans le contexte du droit positif en la matière, la réglementation du diplôme d'état de médiateur familial et la mise en place corollaire de la formation pour y parvenir, nous ont, d'emblée, offert un redoutable challenge à double détente.

Le premier étage de la fusée a mobilisé nos énergies pendant plusieurs mois, un délai très long, et non avare de rebondissements, à l'issue duquel nous avons pu obtenir, de haute lutte, **l'agrément de l'IFOMENE** pour dispenser la formation au diplôme d'état de médiateur familial.

Subsiste **le second étage** de celle-ci, constitué par l'irritante et récurrente question de la **Validation des Acquis de l'Expérience** au profit des ressortissants de nos Centres, désireux d'obtenir le diplôme leur permettant un exercice serein et indiscuté de l'activité de médiation.

Les espoirs caressés, à la faveur des ouvertures qui m'avaient été consenties par Philippe DOUSTE-BLAZY, l'ancien ministre de la Famille, ont été brutalement mis à néant, à la faveur du dernier changement de gouvernement.

Il a donc fallu reprendre le bâton de pèlerin, sur le chemin de Damas, et alerter la citadelle du Ministère de la Famille, désormais aux mains de son successeur, Monsieur Philippe BAS.

Le dialogue amorcé, antérieurement, ayant, dès lors, fait place à un silence qui nous était désormais opposé et qui était vécu comme quelque peu méprisant, faisait qu'il n'était plus possible de se contenter d'échanger des correspondances, à caractère général et volontiers lénifiant, pour essayer de faire entendre nos suggestions et revendications.

J'ai, dès lors, décidé d'utiliser le **moyen constitutionnel des questions au gouvernement**, en interrogeant, officiellement et solennellement, le Ministre, par l'intermédiaire d'un parlementaire.

En dépit des contraintes liées au calendrier, en raison de la proximité de la session budgétaire du Parlement qui en interdit l'utilisation pendant cette période, nous avons eu la bonne fortune, en jouant des coudes, de gagner les quelques places nécessaires pour arriver, dans les délais souhaités, à nous faire entendre dans les temps.

Vous trouverez, pour votre information personnelle, les correspondances, échangées avec le député de mon choix, pour lui permettre de bien intégrer notre problématique, le texte de la réponse ministérielle de Monsieur Philippe BAS, ainsi que le commentaire que je n'ai pas pu résister à en faire à l'honorable parlementaire, Dominique RICHARD (**annexes 8-9-10-11-12-13-14-15- 15bis**) .

Force est, sur ce plan, d'en rester là car, outre que la réponse complémentaire éventuelle du Ministre sera, selon toute vraisemblance, du même tonneau, je ne dispose pas, dans mon trousseau de clés personnel, de celles m'ouvrant les portes de MATIGNON, encore moins, celles de l' ELYSEE.....

C'est donc, sur le terrain, qu'il nous faut, sur ce plan, porter le fer.

En effet, notre Assemblée Générale nous a confirmé que le **calendrier des Jurys d'examen des V.A.E** se mettait, çà et là, **progressivement en place**, que les candidats médiateurs, issus de la profession d'avocat, n'y étaient pas accueillis, loin s'en faut, avec les égards dus à leur rang, ce qui est un euphémisme (ce que je n'ai pas hésité à dire à la Chancellerie, en la personne de Monsieur Stéphane NOEL, début Décembre, avant qu'il ne quitte ses fonctions) .

Dans un contexte difficile, la Fédération doit jouer son rôle aux côtés des Centres, ainsi confrontés, sur le terrain, à ce type de difficultés.

Pour que notre voix soit entendue, dans les Jurys en cours de constitution, pour que les compétences des avocats et leurs aptitudes à conduire les médiations soient reconnues et prises en compte, au titre de la V.A.E, encore faut-il que nous y soyions présents.

Des dispositions sont donc **prises** pour qu'il en soit effectivement ainsi.

Je vous demande **d'alerter le Bureau de la Fédération**, dès que vous connaîtrez la **date de réunion des Jurys**, sous vos latitudes respectives.

Nous y dépêcherons **un représentant**, qui sera dûment **missionné** et chargé d'aider les Jurys, ainsi constitués, à comprendre et **défendre** les intérêts des **candidats avocats** au diplôme de médiateur familial, en faisant valoir, au travers des livrets 2 qui auront été établis en amont, la véritable V.A.E les concernant.

Bien entendu, la Fédération participera, sur son budget, au défraiement partiel de ces « missi dominici » de la Fédération, suivant des clés de répartition qui seront négociées, de concert avec les Centres qui seront bénéficiaires de l'opération.

Il n'en demeure pas moins que cette offensive, de type « guerilla », présuppose qu'en amont les livrets 2 des candidats potentiels soient correctement remplis et adressés aux DRASS territorialement compétentes.

Vous savez que vous pouvez compter sur l'appui intellectuel et logistique de la Commission Formation présidée par Laurence BARADAT que je ne remercierai jamais assez de l'énergie dont elle fait preuve dans ce secteur difficile ainsi que des précieux conseils de l'inlassable Abraham ZEINI dont la polyvalence des compétences déployées, tant au sein de la Fédération que d'IFOMENE, vous offre la meilleure des garanties.

4) La pluridisciplinarité

Quel que soit le sort, que l'on peut souhaiter le plus favorable possible, qui aura été réservé, à terme plus ou moins médiat, à ceux de nos médiateurs qui auront opté pour la dominante familiale, il reste que l'ensemble de nos Centres a vocation à missionner, en traitant les demandes qui leur sont, à cet effet, adressées, des médiateurs que leur compétence optionnelle prédestine à s'investir dans les autres disciplines du droit.

La pluridisciplinarité nous rattrape, dès lors, inéluctablement.

A leur intention, le combat doit être, sur ce plan, poursuivi.

Dans la déclaration de Politique générale du début de mandat, tout comme dans les commentaires et informations qui vous ont été diffusés, à titre complémentaire, par la suite, une place prépondérante n'a cessé d'être consacrée au monde de l'entreprise, vivier considérable dans lequel il est impérieux, pour nous tous, de s'investir.

J'avais circularisé, il y a un an, à l'intention de tous les présidents de Chambres de Commerce et d'Industrie, à l'époque, fraîchement élus ou réélus, une lettre de sensibilisation, dont copie vous avait été réservée, afin que des rencontres s'organisent, sur le terrain, que des contacts soient aménagés durablement, et que des liens de partenariat se tissent entre les C.C.I et les Centres.

Je vous ai fait part des frémissements qu'a pu connaître la politique ainsi mise en place.

Ceci étant, il était indispensable que l'action soit menée, également, par le haut.

Je n'ai eu de cesse, à cet égard, de prendre l'attache, comme je m'y étais engagé, vis à vis de vous, à le faire, de Monsieur Jean François BERNARDIN, Président de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI).

A force de volonté, voir d'opiniâtreté, j'ai fini par obtenir un rendez-vous, au mois de Novembre 2005.

Les correspondances échangées, pour y parvenir et pour lui permettre d'adhérer à l'idée, après lui avoir exposé la problématique, démontrent que le projet devrait être intégré à sa stratégie interne de Communication (**annexes 16-17-18**)

Saluons cette avancée significative, qui n'a finalement été possible que grâce à la caution du Barreau que Michel BENICHOU a bien voulu m'accorder, pour lever les réserves résiduelles du Président BERNARDIN (**annexes 19-20**).

5) La Formation

Je rappelle que le **positionnement de la Fédération** est parfaitement clair, ne serait-ce que dans son énoncé, puisqu'il consiste à **mettre en oeuvre**, vis à vis de nos Centres, **la Formation** préparant au diplôme de médiateur familial, et à se tenir prêt à faire la même chose si d'aventure, d'autres disciplines du Droit étaient investies par une frénésie de réglementation de la part des Pouvoirs Publics.

Nous avons besoin de consolider le premier étage de la fusée en intégrant dans nos rangs, un adhérent stratégique de poids, l'IFOMENE de la FASSE, et en obtenant, au profit de ce dernier, l'agrément ministériel.

C'est chose faite

Il nous faut mettre en place, la seconde plate-forme de cette fusée en faisant jouer et tourner à plein régime la synergie des Centres de Formation Professionnelle des Avocats, géographiquement redéfinis par arrêté ministériel du 6 Décembre 2004 pris par le Ministre de la Justice.

J'avais alerté, en son temps, vous le savez, tous les Centres de Formation, à l'époque en période de constitution et d'organisation.

De son côté, le Président du C.N.B, a relayé l'information en faisant circulariser à leur intention une circulaire dont il nous a entretenus lors de l'Assemblée Générale.

En accord avec lui, nous allons établir et cosigner une lettre de sensibilisation et de rappel à l'intention des mêmes destinataires afin que, très rapidement, il soit acquis que les C.R.F.P.A intègrent le principe de la Formation à la Médiation, dans leur enseignement.

Dans la foulée, les C.R.F.A devront prendre l'attache des DRASS, situées dans leur mouvance géographique, en se positionnant, vis à vis d'elles, concernant la médiation familiale, afin de préciser que, sous leur latitude, ils disposent de la logistique, en personnel enseignant et en moyens matériels pour compléter la formation des médiateurs, actuellement en quête de leur V.A.E, pour la partie résiduelle des heures de formation nécessaires pour l'obtention du diplôme de médiateur familial, quelle que soit l'unité de formation considérée, fut-elle principale ou contributive, dans les domaines du droit, de la psychologie ou de la sociologie.

Cette proposition aura toutes les chances d'être prise en considération puisque sa crédibilité sera, pour partie, liée à l'intervention d'IFOMENE, qui jouera à cet égard le rôle essentiel de coordination pédagogique.

Je vous renvoie, en tant que de besoin, et pour le surplus, aux propos tenus par le professeur Stephen BENSIMON lors de notre Assemblée Générale du 3 Décembre 2005. (*voir P.V*)

6) La Promotion de la Médiation

La Convention Nationale des Avocats

La promotion passe, en premier lieu, par une action volontariste, dans les propres rangs des avocats qui sont les prescripteurs naturels de la médiation, dans toutes les disciplines que leurs compétences propres les autorisent à proposer utilement.

La Convention Nationale des avocats ne pouvait constituer, à raison de l'importance de l'événement, une meilleure tribune.

Il est donc paradoxal qu'il ait fallu protester et se battre pour que la médiation y trouve droit de cité.

L'échange de correspondance entre le Président du C.N.B et celui de la Fédération donne la mesure du caractère nécessaire de notre intervention et de son suivi (**annexes 21-22**).

Je tiens à remercier Françoise de LAVENERE d'avoir, dans ce contexte malaisé, fait utilement entendre la voix de la médiation.

Le Site Internet

La Communication est, à n'en pas douter, l'un des leviers de la promotion de la médiation.

Grâce à l'hébergement, sur son site, de la Fédération Nationale par le C.N.B, nous pouvons désormais nous immerger dans l'univers de l'Internet.

Grâce à un travail en profondeur de plusieurs mois, réalisé par notre Vice Président Alain THUAULT et le service spécialisé du C.N.B, piloté par Monsieur FAUCHER, le site a pu ouvrir et être consulté, dès le 3 Décembre 2005, date arrêtée de notre Assemblée Générale, avec une certaine coquetterie, par notre ami Alain qui a su coordonner nos informations destinées au grand public. Qu'il en soit remercié.

Ceci étant, le propre d'un site Internet est d'être interactif et de vivre, dans une conjoncture sans cesse actualisée.

Il n'en sera ainsi que si tous les Centres l'alimentent, régulièrement, ce que je les invite à faire, dans notre intérêt à tous.

L'enjeu est considérable, pour la Fédération et l'activité de médiation de nos Centres, dans la mesure où ces nouvelles technologies de l'information sont en plein essor, au point que, selon les indications fournies par le Président BENICHOU, lors de son intervention à notre Assemblée Générale, le site du C.N.B qui recevait la visite, à ses débuts, de 4 à 5000 intervenants, enregistre maintenant annuellement 1 million de visiteurs.

Les autres supports et moyens de communication

La publicité fonctionnelle qui aide à la promotion de la médiation en France et, plus particulièrement, à la renommée de nos Centres, passe nécessairement par une diversité des supports de communication.

Sa vitalité ne saurait mieux s'exprimer, vis à vis d'un large public, que par la voie de la pluridisciplinarité tant il est vrai, je ne cesse de le répéter, qu'il ne nous faut pas nous contenter de n'apercevoir la médiation qu'au travers du seul prisme de la médiation familiale.

La réalité du partenariat avec les Chambres Consulaires doit, à l'évidence, en constituer le point d'ancrage le plus approprié.

Je joins en annexe l'Anjou économique, magazine trimestriel d'une cinquantaine de pages édité par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'ANGERS, qui a su, fort opportunément, se faire l'écho du Centre Ligérien de Médiation et d'Arbitrage (CELIMAR) à la page 34 de son numéro de septembre 2005. (**annexes 23 - 24**)

De telles initiatives doivent se généraliser pour que le succès sanctionne nos objectifs.

Dans le même esprit, généralisant cette politique de présence tous azimuts sur quelque support que ce soit, je conduis actuellement une réflexion avec des représentants chevronnés des diffuseurs et consommateurs de Presse.

L'objectif est, dans un premier temps, **de recenser**, statistiques à l'appui, les **organes de presse les plus lus**, quelle que soit la périodicité de leur parution, pour ensuite tenter **d'établir avec eux un contact** et un dialogue, afin de les convaincre d'intégrer dans leurs publications un **article de présentation** de la médiation, **en offrant** à leurs lecteurs **la possibilité de joindre nos Centres** dont les membres, à raison de leur compétence et leur disponibilité, seront présentés comme capables de répondre aux attentes d'un public particulier ainsi ciblé, dans le domaine de la médiation, mode alternatif de règlement des conflits, rapide, efficace, peu onéreux et approprié aux besoins spécifiques exprimés par celui-ci.

Je reviendrai vers vous, lorsque le projet aura pris corps et que le moment sera venu d'exploiter, au mieux et de manière efficace, les retombées de cette forme particulière de communication.

III) Les Grands Rendez-vous Médiatiques

Notre présence s'impose, de plus fort, là où l'on parle de médiation, où on la promeut et où l'on dresse le bilan de ses avancées, dans le domaine du règlement des conflits.

a) Le Colloque du GEMME du 8 Décembre 2005

Je remercie très sincèrement ceux qui ont effectué le déplacement pour y participer.

L'intérêt et la qualité des interventions a pu donner l'exacte mesure de l'impact du GEMME sur l'échiquier de la médiation.

Dans la dynamique à promouvoir, pour conquérir le marché de la médiation, nos chances d'y parvenir ne peuvent que décupler si nous savons joindre nos efforts à ceux de nos amis du GEMME, dans une synergie bien comprise et de bon aloi, les gens de Justice devant, ensemble, être prescripteurs naturels de la médiation. En d'autres termes, une fois encore : « *Avocats- Magistrats, même combat* » . (**annexe 25**)

b) Le Salon de l' Entreprise

Grâce au Centre de Médiation de POITIERS, nous avons pu nous faire ouvrir les portes d'une importante manifestation, qui se tiendra à PARIS au début du mois de février et qui accueillera les plus hauts représentants du monde de l'Entreprise, à l'occasion de son salon 2006.

Une intervention d'une heure (1H) consacrée à la médiation a pu nous être offerte et doit, en conséquence, être intégrée au programme des travaux.

C'est un challenge important, mais redoutable, qui ne saurait s'accommoder d'une quelconque impréparation. Aussi la Fédération, qui est redevable au Centre de médiation de POITIERS de cette remarquable opportunité, entend donc relever le défi qui se présente.

IV) Les Nouveaux Marchés de la Médiation

La HALDE

Institué par la loi du 30 Décembre 2004, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l' Egalité a sollicité, dans le cadre de ses missions légales, le Conseil National des Barreaux.

Autorité administrative indépendante, la HALDE peut être saisie, dans des conditions précisées par décret, par toute personne qui s'estime victime de discrimination.

Assistant la victime dans la constitution de son dossier et l'aidant à identifier les procédures adaptées à son cas, la HALDE peut procéder à la résolution amiable des différends portés à sa connaissance par voie de médiation.

Désireuse de confier la mission de médiation à des médiateurs extérieurs et référencés, la HALDE a interrogé le C.N.B qui m'a aussitôt alerté .

Soucieux de relever le gant, je vous ai immédiatement repercuté cette information, en sollicitant l'identité des médiateurs, spécialisés dans le domaine du droit de la discrimination.

Je tiens informé, ponctuellement, au fur et à mesure des réponses que je reçois de la part des Centres de Médiation (et qui peuvent encore me parvenir) le Conseil National des Barreaux lequel tient à jour la liste des candidats à ce type de médiation pour lui permettre de répondre à la HALDE présidée par Monsieur Louis SCHWEITZER et que dirige, au quotidien, Monsieur Luc FERRAND Magistrat de la Chancellerie.

Je souhaite donc que **tous les Centres** soient représentés par leurs spécialistes sur cette liste, toujours en cours de constitution, et dans laquelle nous avons déjà puisé pour de premières expériences.

J'ajoute, pour être précis et complet, qu'interrogé par le C.N.B, j'ai défini avec ce dernier une doctrine applicable en l'état.

C'est ainsi que si, sous la latitude considérée, il n'y a pas de Centre, voire de membre désigné par celui-ci, pour figurer sur la liste officielle, il conviendra de s'adresser au Centre le plus proche géographiquement.

Je souhaite donc qu'il n'y ait pas de « no man's land » dans nos rangs et me permets de compter sur vous pour qu'il n'en aille pas ainsi.

Le Monde du Sport

Ce dernier bouge énormément, actuellement, et les conflits de toutes sortes se multiplient dans les secteurs les plus divers et variés.

Le Sport professionnel est particulièrement concerné car aux problèmes de violence rencontrés, au même titre que dans le Sport amateur, s'ajoutent les conflits inhérents au droit du travail, de l'image ou autres

J'ai voulu, il y a quelque temps, m'en ouvrir auprès de Frédéric THIRIEZ, Président de la Ligue de Football Professionnel, auquel j'ai soumis ma problématique par lettre (**annexe 26**)

Je reprendrai, le moment venu, lorsque l'opportunité se présentera de le rencontrer, le fil du discours ainsi amorcé.

V Les Brèves des Centres de Médiation

MEDIATION 84

Pour conférer réalité et consistance à une rubrique consacrée à l'animation et aux initiatives des Centres, tout en l'institutionnalisant, au niveau de l'information interne de la Fédération, j'ai souhaité inscrire, à l'Ordre du jour de notre Assemblée Générale du 3 Décembre 2005, cette chronique dont j'ai confié la première édition à Marie Noëlle MORIN PIA.

Elle s'en est acquittée avec bonheur, de telle sorte qu'il m'est agréable de vous adresser, sous ce pli, la totalité de son rapport qu'à votre intention je lui ai demandé d'établir et dont l'éclectisme, la densité et la qualité ne peuvent que contribuer à nous enrichir tous, en nous consignnant les axes de ce que doit être notre action et en nous aidant à élaborer une doctrine, voire une véritable philosophie de la médiation, telle que nous la concevons. (**annexe 27**)

BAYONNE MEDIATION

Le Centre de Bayonne Médiation, sous la dynamique impulsion de sa présidente, Claude BOMPOINT LASKI, a pris l'heureuse initiative d'organiser le 10 novembre 2005, un colloque sur le thème « Oser un autre dialogue pour sortir des conflits ».

Une centaine de représentants qualifiés de tous les milieux socioprofessionnels concernés ont suivi cette intéressante manifestation, qu'il s'agisse des magistrats, avocats, avoués, élus locaux, fonctionnaires territoriaux et de Police spécialisés, ou des élus du monde médical et associatif.

Conformément à notre stratégie de positionnement et de reconnaissance de nos Centres, Bayonne Médiation s'est également associé au Forum organisé le 18 novembre 2005, au grand Auditorium de la Chambre de Commerce de Bayonne à l'initiative du C.D.A.D des Pyrénées Atlantiques, dont la vocation était d'améliorer la visibilité de l'accès au Droit dans le département et d'accompagner la création d'un C.D.A.D dans les Landes en 2006.

Bravo à Bayonne Médiation !

CENTRE DE GRENOBLE

A l'instar de la Moselle, dont je vous ai entretenus des initiatives, lors du FRANCE MEDIATION INFOS précédent, et en prélude, peut être, à l'orientation que semble vouloir prendre, en ce sens, NORD MEDIATION qui m'a demandé à s'en inspirer, une nouvelle **convention de partenariat** a été conclue entre **l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Chambre de Commerce et d' Industrie locale**.

Je forme des vœux pour que cette véritable campagne d'opinion qu'il nous faut orchestrer, sur la totalité du territoire national, **se généralise** aussi **rapidement** que possible, tant il est vrai qu'il nous faut prendre pied partout où le besoin de médiation se fait sentir et, principalement, dans des secteurs où la fièvre de la réglementation ne s'est pas encore déclarée.

Il est **impérieux de devenir incontournables** dans ces disciplines encore inexplorées.

Les Difficultés des Centres de BOURGES et de SAINT ETIENNE

Le **Barreau de BOURGES** n'a plus de centre de médiation

En effet, l'association qui avait été créée, avec la Chambre de Commerce, a été dissoute.

Le Bâtonnier de l' Ordre, dans ce contexte, ne paraît pas souhaiter que ce dernier prenne l'initiative de créer une nouvelle association, ce qui a obligé notre trésorière, Mireille LAJOINIE FONSAGRIVE, à prendre du recul vis à vis de ses fonctions, au sein du Bureau de la Fédération.

J'ai, toutefois, personnellement pris l'attache des responsables de la Chambre de Commerce locale, dans la perspective de redonner corps à la médiation, sur le plan local, sous une forme et selon des modalités qui seront à définir.

LE CENTRE DE MEDIATION DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Celui-ci a totalement perdu le soutien de l' Ordre des Avocats de Saint Etienne, à la faveur (si j'ose dire !) d'un changement de Bâtonnier, ce qui démontre, s'il en est besoin, la frilosité, voire l'hostilité plus ou moins marquée, rencontrées dans la profession et, par voie de conséquence, l'immensité du travail de conviction qu'il nous faut accomplir, pour recueillir l'adhésion massive de toutes ses composantes représentatives.

Des tentatives opportunes de rapprochement sont actuellement en cours avec d'autres Centres de médiation, dans une logique de type interrégional, une réunion s'étant, d'ailleurs, tenue dans cette perspective.

J'apporterai, s'il y a lieu et si les tenants de ce projet s'en font besoin, mon soutien intégral à cette initiative, ainsi que j'en informe notre Confrère Michel DEALBERTI, Ancien Bâtonnier, animateur des avocats médiateurs de Saint Etienne.

Le nouveau Centre, en cours de constitution, adhérera à la Fédération Nationale des Centres de Médiation, ce dont je me réjouis, à l'avance.

CELIMAR

Emboîtant le pas à la politique définie par l'Ordre d'Angers, au surplus encouragée par le Conseil National des Barreaux, le CELIMAR a amorcé un dialogue avec l'Association des Maires de Maine et Loire dont il reçoit régulièrement la lettre trimestrielle, tentant d'être présent, en s'y faisant inviter, aux Assemblées Générales de cette institution départementale.

Il en fut ainsi à Saint Paul du Bois, le 1er Octobre 2005 (**annexe 28**)

La conversation se poursuit, avec des fortunes diverses, dans la perspective de faire reconnaître la médiation par les élus locaux, dont les mairies sont régulièrement visitées par les Conciliateurs, désireux d'aider à la solution des petits litiges entre citoyens locaux.

La lettre adressée à l' A.M.F 49 ci-jointe en annexe, témoigne de cette avancée qui, pour timide qu'elle soit, doit être le prélude à une collaboration, voire, au delà, un partenariat dans le futur (**annexe 29-30**)

Cet exemple doit être médité par chacun de vous car nul doute qu'avec de la détermination l'idée peut prospérer sous toutes les latitudes où nos Centres de médiation sont présents.

VI) Actions Spécifiques de la Fédération

Le Conseil National de l' Aide Juridique

Interpellé, à juste titre, par Claude BOMPOINT LASKI, présidente de Bayonne Médiation, sur cette question essentielle au positionnement de la Médiation, j'ai, avec son accord et son aval, alerté le Conseil National de l'Aide Juridique sur la prise en charge de la rémunération des médiateurs au titre de l'aide Juridictionnelle, dans les hypothèses d'intervention non Juridictionnelle en matière de médiation.

Je n'ai pas, à ce jour, d'écho à la lettre adressée au C.N.A.J le 31 octobre 2005, (**annexe 31**) dont la teneur doit, quelque part, embarrasser les services.

Je vais donc m'attacher à réitérer mon interrogation et vous tiendrai informés du suivi.

Association pour la Coopération Economique et Culturelle

Cette association, spécialisée dans les échanges économiques et culturels entre la Chine et la France, a organisé, en France, de nombreux séjours de délégations chinoises.

A l'occasion de la visite d'une délégation composée des responsables de la Cour Supérieure de PEKIN, effectuant une mission d'étude sur le système judiciaire alternatif en France, j'ai été contacté, pour savoir si la Fédération acceptait, dans ce cadre, de participer à une journée de séminaire et d'échanges prévue à cet effet.

J'ai, bien entendu, décidé de répondre par l'affirmative, en rencontrant à PARIS, dans les locaux du C.N.B, cette délégation à laquelle Abraham ZEINI et Stephen BENSIMON ont, tout au long de la journée, par leurs interventions que je leur sais gré d'avoir consacré à cette opération, fourni toutes les informations attendues.

Ils l'ont fait de telle façon que l'association vient de solliciter, une nouvelle fois, la Fédération pour intervenir, de la même manière, à l'occasion d'une nouvelle visite d'une autre délégation.

Il n'est pas douteux que cette opération de relations publiques contribue au positionnement de la Fédération, si l'on en juge d'après la qualité des autres partenaires sollicités en la circonstance (**annexe 32**)

Conclusion

Tels sont, Madame, Monsieur le Président, Chers Amis, les chantiers que je vous invite à visiter, voire, pour certains d'entre eux, à revisiter, afin de mieux les explorer puis les investir, au cours de cette année 2006.

C'est le souhait que je forme, au seuil de ce nouveau millésime, dans l'intérêt de vos Centres et, au delà de celui-ci, de la Fédération elle même lequel ne saurait se justifier sans une synergie de vos actions respectives.

A l'adresse de chacun d'entre vous, je forme des vœux sincères et chaleureux à partager avec tous les vôtres et, d'une manière plus générale, avec ceux qui vous sont chers.

Je demeure à votre disposition et vous demande de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus amicalement dévoués.

Pierre GATE
Ancien Bâtonnier
Président de la F.N.C.M